

Procès-verbal de la Réunion de Conseil Municipal du 21 mai 2025

Convocation du Conseil Municipal en date du 16 mai 2025, adressée individuellement par mail et par écrit, à chaque conseiller, pour délibérer sur :

Ordre du jour :

- Travaux de voirie 2025
- Demande de subventions : Travaux de voirie 2025
- Convention de mise à disposition d'une licence IV
- Transport solidaire : Partenariat avec l'association CIF-SP Solidaires entre les âges
- Projet de création de pistes cyclables
- Augmentation du loyer du logement sise 2 Bis Rue des Moulins
- Questions Diverses

Le Maire,

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un mai, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr PRINÇAY Benoit, Maire.

Etaient Présents : ARNOULD Bertrand, BOURDON David, BOURDON Mélanie, COURLIVANT Nicole, GIROUARD Frédéric, GUNTZ Stéphanie, MÉTHÉ Gérald, MEUNIER Luc, MIREBEAU Sylvie, MOREAU Jean-François, NERGEAULT Sébastien (arrivée à 20h42), PANIER Marie-Laure, PRINÇAY Benoit, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 14 membres.

Etaient Excusés : BONNIN Marc

Secrétaire de séance : MEUNIER Luc

Pouvoirs :

Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 avril 2025

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il a des remarques à apporter au procès-verbal. Aucune remarque n'ayant été apportée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Travaux de voirie 2025

Monsieur le Maire présente les devis des travaux de voirie prévus en 2025 évoqués lors de la commission voirie :

Fonctionnement : Pour les travaux de dérasement, il est prévu 2 à 3 jours de travail maximum.

	EUROVIA Poitiers	COLAS Châtelleraut	M'RY Parthenay
Point à Temps Automatique (PATA) 15T	18 150,00 € HT	18 255,00 € HT	Pas de proposition
Total	18 150,00 € HT	18 255,00 € HT	Pas de proposition

Investissement :

	EUROVIA Poitiers	COLAS Châtelleraut	M'RY Parthenay
Entrée salle multi-activités	2 813,40 € HT	3 718,60 € HT	4 544,80 € HT
Route du Fougeray	29 230,00 € HT	24 152,13 € HT	28 815,40 € HT
Route de la Chapelle	2 649,00 € HT	3 272,95 € HT	2 723,10 € HT
Rue des Pétunias	3 441,00 € HT	4 261,74 € HT	4 235,60 € HT
Dérasement (1 journée de 8 h)	3 650,00 € HT	1 030,00 € HT	1 452,10 € HT
Total	41 783,40 € HT	36 435,42 € HT	41 771,00 € HT

Il est proposé de retenir l'entreprise COLAS pour les travaux de PAT A, dérasement, entrée salle multi-activités, Route du Fougeray, Route de la Chapelle et Rue des Pétunias.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 Voix POUR :

- APPROUVE le devis de l'entreprise COLAS pour les travaux de PATA pour un montant de 18 255,00 € HT
- APPROUVE le devis de l'entreprise COLAS pour les travaux de l'entrée de la salle multi-activités pour un montant de 3 718,60 € HT
- APPROUVE le devis de l'entreprise COLAS pour les travaux de la route du Fougeray pour un montant de 24 152,13 € HT
- APPROUVE le devis de l'entreprise COLAS pour les travaux de la route de la Chapelle pour un montant de 3 272,95 € HT
- APPROUVE le devis de l'entreprise COLAS pour les travaux de la rue des Pétunias pour un montant de 4 261,74 € HT
- APPROUVE le devis de l'entreprise COLAS pour les travaux de dérasement pour un montant de 1 030,00 € HT
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Demande de subventions : Travaux de voirie 2025

Monsieur le Maire propose de solliciter des subventions au titre du volet 3 du programme Activ du Département de la Vienne et du Fonds de Concours de la Communauté de Communes du Haut-Poitou afin de financer les travaux de voirie.

Considérant qu'un fonds de concours peut être attribué par un EPCI à fiscalité propre, au profit d'une commune membre, pour financer la réalisation d'un équipement, au sens de la notion comptable d'immobilisation corporelle ;

Considérant que le montant accordé au titre d'un fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours et qu'ainsi si une commune a un reste à charge équivalent à 50 % du montant HT d'un investissement, le montant du fonds de concours qui lui est versé ne peut être supérieur au reste à charge supporté par la commune ;

Considérant au surplus que la Commune devra supporter un reste à charge au moins égal à 20 % du montant HT du coût de l'investissement ;

Plan de financement

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux de voirie (salle multi-activités, route du fougeray, route de la chapelle, rue des pétunias)	35 405,42 €	Département de la Vienne – Activ/3 - 2025 49,50 %	17 500,00 €
		Communauté de Communes du Haut-Poitou – Fonds de Concours 2025 - 19,50 %	6 894,00 €
		Commune – 21%	11 011,42 €
TOTAL	35 405,42 €	TOTAL	35 405,42 €

Il est proposé d'approuver le plan de financement ci-dessus, d'autoriser le maire à déposer les demandes de subventions auprès des financeurs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 Voix POUR :

- APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions auprès des financeurs
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Convention de mise à disposition d'une licence IV

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la délibération n°2025-038 du 21 mai 2024 relative convention de mise à disposition d'une licence IV à Mr AGUILLON Olivier pour une durée d'un an.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur AGUILLON Olivier a donné son accord pour renouveler la convention de mise à disposition pour une durée d'un an la licence IV de débit de boissons. Monsieur AGUILLON Olivier a suivi la formation et possède donc le permis d'exploiter un débit de boissons.

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition à titre gratuit de Monsieur AGUILLON Olivier la licence IV de débit de boisson et de l'autoriser à signer la convention en annexe au présent document.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 Voix POUR :

- ACCEPTE de mettre à disposition, à titre gratuit, la licence IV de débit de boissons à Monsieur AGUILLON Olivier
- AUTORISE le Maire, ou en cas d'absence ou en cas d'empêchement l'un des Adjointes à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

Transport Solidaire : Partenariat avec l'association CIF-SP Solidaires entre les âges

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de Mme DEVILLERS Thérèse, représentante de l'association CIF-SP du dispositif de transport solidaire qui s'adresse aux personnes sans possibilité de mobilité, dont le règlement intérieur a été communiqué aux membres du Conseil Municipal. C'est un service d'entraide citoyenne qui met en relation des bénéficiaires et des chauffeurs bénévoles pour permettre le déplacement à celles et ceux qui rencontreraient des difficultés de transport, ou qui se seraient plus en capacité de se déplacer par leurs propres moyens.

L'adhésion au CIF-SP pour ce dispositif du transport solidaire est de 30 € par an.

La participation aux chauffeurs est de 0,40 € par kilomètre, les inscriptions sont à déposer en mairie et à transférer à l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 Voix POUR :

- DÉCIDE d'adhérer à ce service de Transport Solidaire du CIF-SP,
- S'ENGAGE à verser à l'association CIF-CP Solidaires entre les âges, le montant de la contribution annuelle
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Arrivée de M. NERGEAULT Sébastien à 20h42

Projet de création de pistes cyclables

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création de 2 pistes cyclables, le premier itinéraire via l'ancienne route (Grand'Rue et route de la Voûte) comprenant l'étude de faisabilité et les travaux et le second itinéraire via l'ancienne ligne de chemin comprenant l'étude de faisabilité, les travaux seront réalisés ultérieurement.

Les 2 itinéraires rejoignent les itinéraires de la commune de Mirebeau.

Les études de faisabilité comprennent la définition du type d'aménagement, les types de revêtements, les procédures administratives et environnementales, le stationnement des vélos, l'estimation du coût des travaux, la rédaction de pièces, l'ingénierie, ...), et la phase travaux après choix du maître d'œuvre (pièces marché travaux, choix des entreprises, suivi des travaux).

Considérant que 4 devis ont été sollicités pour 2 études de faisabilité dont 1 suivi de travaux, que 3 entreprises ont présentées un devis ;

Considérant que l'entreprise INDIGGO a revu son offre ;

Monsieur le Maire présente les devis reçus :

- Entreprise SOLCY pour un montant de 18 600 € HT, devis non conforme, ne comprend pas la partie travaux
- Entreprise VIZEA pour un montant de 91 225,00 € HT, devis conforme
- Entreprise INDIGGO pour un montant de 39 912,50 € HT, devis conforme

Il est proposé de retenir l'entreprise INDIGGO pour un montant de 39 912,50 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 Voix POUR et 1 ABSTENTION :

- APPROUVE le devis de l'entreprise INDIGGO pour un montant de 39 912,50 € HT
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Considérant que les études de faisabilité et la signalétique (bande cyclable, panneaux de signalisation, arceaux vélo, ...) peuvent être financés à hauteur de 50 % par l'ADEME ;

Considérant le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'appel à projets de l'Ademe AVELO3 ;

Monsieur le Maire présente le plan de financement actualisé et propose de solliciter l'ADEME pour une demande de financement

Plan de financement

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Etudes Entreprise INDIGGO	39 912,50 €	ADEME 50 %	24 956,25 €
Signalétique	10 000,00 €	Commune 50 %	24 956,25 €
TOTAL	49 912,50 €	TOTAL	49 912,50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 Voix POUR et 1 ABSTENTION :

- APPROUVE le plan de financement ci-dessus
- AUTORISE le Maire à déposer une demande de financement auprès de l'ADEME
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Augmentation du loyer du logement sise 2 Bis Rue des Moulins

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le montant des loyers est révisable tous les ans selon l'indice de référence. Le bail de location du locataire a débuté le 01/08/2023, et l'indice de référence pris en compte est celui du 1^{er} trimestre.

L'indice 2024 est de 143,46 et l'indice 2025 est de 145,47 soit une augmentation de 1,40 %. Le loyer actuel de ce logement est de 269,52 €. Avec l'application du nouveau taux, à compter du 1^{er} août 2025, le montant du nouveau loyer est de 273,29 €.

Il est proposé de fixer le montant du loyer à 273,29 € à compter du 1^{er} août 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 Voix POUR :

- FIXE le montant du loyer à 273,29 € à compter du 1^{er} Août 2025

Questions Diverses

Bourdon David évoque le stockage de voiture au terrain de sports en prévision du marché de producteurs. Le Maire indique avoir rencontré le propriétaire qui est en cours d'acquisition d'un bâtiment à rénover, dès que l'acquisition sera actée, les voitures seront évacuées, il a été évoqué également l'emplacement des anciens affichages électoraux sur son bâtiment, avec son autorisation la commune procèdera à ôter le crépi, d'autres emplacements sont également concernés (Verrines, Ligniers, Nantilly, Virecoupère).

Le Maire évoque être en relation avec un agent de la DDT sur le mauvais emplacement du radar mobile sur la RD347

Méthé Gérald informe que la commande de panneaux pour l'adressage et la voirie est en cours d'expédition

Girouard Frédéric demande si toutes les personnes concernées ont été averties car une personne de la Folie Poisson n'aurait pas reçu son certificat de changement d'adresse

Meunier Luc indique que tous les propriétaires qui connaissent un changement d'adresse ont été avertis

Le Maire ajoute que la copie du certificat d'adresse sera donnée par M. Girouard Frédéric à la personne concernée

Bourdon David demande si la commune ne pourrait pas mettre une poubelle avec un couvercle au Moulin afin d'éviter que les sacs s'envolent en cas de vent et que l'employé communal doit vider la poubelle

Le Maire ajoute que dans la plupart des communes les poubelles sont ôtées et les personnes doivent rapporter leurs déchets chez elles et que l'actuelle poubelle a été installée par l'association des Amis des Moulin de Chouppes, d'autres sites sont concernés par la pose de poubelles comme le pigeonnier, la salle multi-activités, ...

Méthé Gérald évoque la demande d'une habitante de l'Impasse des Clos à Virecoupère pour la pose d'un miroir pour avoir la visibilité des véhicules venant de la rue des Carrés

Le Maire rappelle la demande de miroir Grand'Rue, l'administré accepte de prendre en charge l'acquisition du miroir et qu'il convient de solliciter l'habitante de Virecoupère pour la prise en charge de ce miroir.

Meunier Luc fait part de la demande de miroir des habitants de l'Impasse de la Pannerie à Ligniers

Bourdon David ajoute qu'il y a déjà un STOP, ces demandes seront à évoquer en commission voirie

Courlivant Nicole fait part de la préparation des paniers du 8 mai le samedi 24 mai matin à la mairie

Prochaine réunion de conseil : lundi 16 juin 2025 à 20h00

Fin de la réunion : 21h20

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée, suivent les signatures,

Le Maire,
PRINGAY Benoit



Le secrétaire de séance
MEUNIER Luc

